

	Groupe de veille et d'alerte sanitaire COMPTE RENDU	N° agrément phytosanitaire IF01762
	Conseil collectif	Pôle Viticulture

Groupe de Veille et d'Alerte Sanitaire : Uzège Conseiller : Samuel Tiger N° tel : 06 12 77 36 64	Date intervention :
	Date remise : 02/04/2020
	Visite n°2
	Envoi par : <input type="checkbox"/> Courrier <input type="checkbox"/> Fax <input checked="" type="checkbox"/> Mail

Organisation de votre Groupe de Veille et d'Alerte Sanitaire

Malgré les mesures de confinement, nous nous organisons au mieux pour assurer l'animation des groupes avec le souci de rester malgré tout au plus près de vous et vous garantir la continuité et la qualité de notre appui technique.

J'effectuerai donc comme prévu une tournée de surveillance phytosanitaire par semaine sur votre territoire et rédigerai un compte rendu écrit avec observations et préconisations. Ce compte rendu sera envoyé au groupe et remplacera la réunion en présentiel. Tout viticulteur du groupe pourra m'appeler s'il a des questions sur sa stratégie à adopter en fonction de ses contraintes propres, de la sensibilité de ses parcelles, de ses traitements précédents. N'hésitez pas à me contacter aussi pour m'indiquer des parcelles particulièrement sensibles que je pourrai éventuellement rajouter à ma tournée terrain. Je serai bien sûr intéressé par des contacts de référents qui pourraient me faire remonter les observations effectuées sur leurs parcelles.

Vous trouverez ci-joint le premier compte rendu, avec notamment les propositions de stratégies phytosanitaires pour la campagne, les nouveautés et des rappels réglementaires.

J'espère comme tous que nous pourrons vite reprendre l'animation des groupes « normalement » afin de nous voir et nous parler de « vive voix » !

A la première occasion, nous vous remettons le guide Rhône-Méditerranée 2020. D'ici là chaque note sera accompagnée des tableaux de produits phytosanitaires pour vous aider dans le choix de vos traitements.

*Prenez soins de vous,
Bien cordialement...*

DIAGNOSTIC

Réalisé à partir de l'analyse de documents (BSV n° 3 du 31/03/2020, modélisations, piégeages, prévisions météorologiques) et des observations de terrain (parcelles, stade végétatif, maladies)

Pour le choix des produits commerciaux, le respect de la réglementation et des bonnes pratiques agricoles, consulter le guide des vignobles « viticulture raisonnée et biologique » Rhône Méditerranée qui vous a été remis en début de campagne.

Les observations et les conseils mentionnés dans ce document sont le résultat d'une synthèse départementale et d'observations de terrain. Au niveau individuel, il convient de s'assurer de la présence de la maladie ou du ravageur avant de traiter, sauf dans le cas d'interventions préventives.

Lire attentivement l'étiquette du produit pour connaître les restrictions réglementaires et les conseils de prudence liés à son utilisation.

En cas de contrôle de l'autorité administrative, seules sont opposables les informations mentionnées sur l'emballage de la spécialité phytosanitaire ou celles disponibles sur le site de l'anses <https://ephy.anses.fr/>

« La Chambre d'agriculture du Gard est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. »

GEL

Les épisodes de gel, survenus durant les nuits du 24-25 mars et du 25-26 mars, ont causé des dégâts importants sur le vignoble; Que ce soit en plaine ou même sur coteau où des parcelles d'ordinaire exemptées, ont été touchées. Les parcelles touchées étaient principalement au stade allant de bourgeon dans le coton (stade B) à sortie de feuille (stade D). Les cépages tardifs (cabernet sauvignon..) et les parcelles taillées tardivement semblent mieux s'en sortir. Il est encore trop tôt pour faire une réelle estimation des dégâts.

Pour rappel, le risque de gel survient lorsque la température des organes végétaux et des bourgeons atteint -2°C en situation humide et -4°C en situation sèche.

Pour abaisser le risque de gel, il convient de :

- Tondre à ras l'enherbement et les bordures de parcelle
- Eviter de travailler les sols 48h avant l'épisode prévu. En effet, l'évaporation de l'eau contenue dans le sol peut augmenter l'humidité autour des organes et augmenter le risque.

STADES PHENOLOGIQUES au 02 avril

Les parcelles les plus tardives sont au stade bourgeon dans le coton (stade B) tandis que les plus avancées, Grenache et Chardonnay notamment, sont à 2/3 feuilles étalées (stade E). La majorité des parcelles sont au stade pointe verte (stade C).



Bourgeon dans le Coton
(Stade B)



Pointe verte (Stade C)



2/3 feuilles étalées
(stade E)

Entre les épisodes successifs de gel et les faibles températures de la semaine, la croissance végétative piétine.

PREVISIONS METEO au 02 avril (source Météo France) :

En cette fin de semaine, le temps sera sec et ensoleillé avec une remontée des températures prévue à partir de samedi et qui se prolongera la semaine prochaine.

PROPOSITIONS / PRECONISATIONS

Périmètre concerné : Uzège

Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade.

EXCORIOSE

La majorité des parcelles observées sont sans symptômes. Aucune intervention n'est préconisée dans la majorité des cas

Néanmoins, **les parcelles présentant régulièrement des symptômes (1 courson par souche) seront à protéger à l'annonce d'une pluie.** En effet, Les jeunes pousses ne peuvent être contaminées qu'en cas de dispersion des spores présentes sur les coursons par des pluies.

Symptômes à repérer : La base des sarments est parsemée de nécroses brunâtres allongées (excoriations) avec parfois des crevasses. Dans certains cas, la base du sarment peut être étranglée. Les yeux de la base ne débourent plus et les sarments seront plus sensibles à la casse par le vent.



Stratégie de traitement :

- **Stratégie à 1 traitement** : Il est possible de traiter avec une spécialité à base de fosétyl-AI comme Sillage (H 373, DRE 48h) lorsque 40 à 50 % des bourgeons sont au stade **éclatement des bourgeons** (stade D) à la dose de 0,3kg/ha.

- **Stratégie à 2 traitements** :
 - Le **premier traitement** est à positionner lorsque 50 % des bourgeons sont au stade **éclatement des bourgeons** (stade D, BBCH stade 10). Utiliser une spécialité de contact comme par exemple un soufre mouillable (Microthiol Spécial Disperss à la dose de 1,25 kg/hl*)
 - Le **second traitement**, est à positionner lorsque 50 % des bourgeons parviennent au stade **2-3 feuilles étalées** (stade E, BBCH 12-13), soit environ 8 jours plus tard. Ce traitement n'est à réaliser que si une pluie est annoncée. Il faut utiliser les mêmes spécialités que précédemment.

Viticulture biologique  : Stratégie unique à 2 traitements en utilisant un soufre mouillable à la dose de 1,25 Kg/hl.

**les doses citées sont les doses d'homologation pour un parasite donné, elles peuvent être modulées en fonction du stade*

OIDIUM

A ce jour aucun symptôme n'a été observé sur Carignan et Chardonnay compte tenu du stade phénologique stagnant. **Il est encore trop tôt pour intervenir dans la grande majorité des parcelles.**

Rappel de la stratégie :

- Parcelle à « historique drapeaux » : démarrage de la protection au stade 2-3 feuilles étalées.
- **Parcelles sans drapeaux mais cépages sensibles ou parcelles touchées en 2019** : démarrage de la protection, au stade 5-6 feuilles étalées (Chardonnay, Carignan, Muscat à petits grains, Marsanne, Roussanne, Cabernet Sauvignon,...)
- Parcelles à cépages sensibles ayant gelées, attendre que la végétation reparte pour intervenir
- Autres cépages : démarrage de la protection au stade 8-10 feuilles étalées.

Pour ce premier traitement intervenir lorsque le stade indiqué ci-dessus est atteint.

Préconisations :

Dans le cas où le stade 5-6 feuilles étalées serait atteint sur Chardonnay, l'emploi de soufre mouillable est vivement recommandé, surtout si le temps reste sec. De nombreuses spécialités sont utilisables (cf. tableaux joints à la note).

 **Viticulture biologique** : en jet projeté, apporter 2 kg/ha de soufre mouillable. Dans les autres cas, doser à 6 kg/ha de soufre mouillable et fermer les buses inutiles pour réduire la quantité de bouillie appliquée à l'hectare (soit 2 à 3 kg de soufre mouillable réellement apporté à l'hectare).